

LE RÔLE DE L'ÉTAT EXAMINÉ À L'EPU

<u>Étape dans le processus de l'EPU:</u>	<u>Chronologie:</u>	<u>Que faire:</u>
Avant l'examen	Examen (E) – 12 mois	Organisation des consultations nationales avec la société civile pour la rédaction du rapport national.
	E – 3 mois	Soumettre un rapport sur la situation des Droits de l'Homme qui sera employé comme base pour l'examen. Le document ne doit pas excéder 20 pages.
Pendant l'examen	E	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter son rapport national. • Répondre aux questions écrites à l'avance. • Répondre aux questions venant des États pendant le dialogue interactif.
Entre l'examen et l'adoption du rapport par le groupe de travail	E + 1 à 3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des réponses préliminaires aux recommandations reçues. • Finaliser le rapport du groupe de travail avec les membres de la Troïka.
Adoption du rapport par le groupe de travail	E + 3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Commenter l'examen.
Entre l'adoption au sein du groupe de travail et la session plénière	E + 1 à 4 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre un addendum expliquant les réponses à chaque recommandation.
L'adoption durant la session plénière du Conseil des Droits de l'Homme	E + 4 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des réponses définitives avec un effort pour commenter les raisons pour le rejet. • Répondre aux questions des États et de la société civile.
Entre deux examens	E + 1 à 4,5 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les recommandations. • Participer au dialogue avec la société civile pour la faire participer à la mise en œuvre. • Se préparer pour le prochain examen.